

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## METZ MÉTROPOLE

### COMMUNE DE NOUILLY

#### PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° PT 04/2019 du 01/03/2019, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nouilly.

La procédure de révision générale du PLU a pour objet d'inscrire la commune et son développement dans une démarche d'urbanisme durable. Il s'agit aussi de réviser les modalités de développement de la commune en favorisant prioritairement le renouvellement urbain des sites en mutation de Nouilly ainsi que la construction sur les terrains libres déjà desservis par les voiries et réseaux existants. La révision du PLU vise également à intégrer les nouvelles dispositions législatives afférentes à l'urbanisme, ainsi que les dispositions des documents de planification supra communaux (SCOTAM...)

Monsieur Joël BAPTISTE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition :

- à la mairie de NOUILLY, 25 rue de l'Isle-Jourdain, 57645 NOUILLY ;
  - au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3 ;
- pendant une durée de 36 jours consécutifs, DU 25 MARS 2019, dès 8h30, AU 29 AVRIL 2019 INCLUS jusqu'à 16h30, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur internet.

Les remarques pourront également être adressées par écrit en mairie au nom de M. le commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse électronique suivante : [enquetenouilly@metzmetropole.fr](mailto:enquetenouilly@metzmetropole.fr) ou [revision-nouilly@mail.registre-numerique.fr](mailto:revision-nouilly@mail.registre-numerique.fr)

Par ailleurs, le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de Nouilly (siège de l'enquête publique) le :

- mardi 16 avril 2019 de 16h30 à 18h30 ;
- mardi 23 avril 2019 de 16h30 à 18h30 ;
- lundi 29 avril 2019 de 14h00 à 16h30.

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants :

- <https://www.metzmetropole.fr/habiter-se-deplacer/plan-local-d-urbanisme-plu/consulter-les-informations-des-plu/plu-nouilly-368.html>
- <https://www.registre-numerique.fr/revision-nouilly>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Metz Métropole, en Mairie de Nouilly et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Métropole et de la commune.

Au terme de l'enquête publique, l'approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée. Metz Métropole est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.